



V I L L E D E  
G E N È V E

LÉGISLATURE 2025-2030  
DÉLIBÉRATION PR-1679  
SÉANCE DU 24 JUIN 2025

**Crédit de 6 037 400 francs destiné au concours et à l'étude de la rénovation complète de l'école des Charmilles, sise avenue d'Aire 1, à son agrandissement et à la refonte complète des aménagements extérieurs de la parcelle, en intégrant l'école Charles-Giron, sise rue Charles-Giron 20, dans le périmètre d'intervention situé sur la parcelle N° 3845, Genève-Petit-Saconnex (PR-1679)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

à l'unanimité, soit par 73 oui

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 6 037 400 francs destiné au concours et à l'étude de la rénovation complète de l'école des Charmilles, la refonte complète des aménagements extérieurs de la parcelle et l'agrandissement de l'école des Charmilles, sise avenue d'Aire 1, en intégrant l'école Charles-Giron, sise rue Charles-Giron 20, dans le périmètre d'intervention situé sur la parcelle N° 3845, feuille N° 35 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.


*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 6 037 400 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.


*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Certifié conforme :

La Secrétaire:

  
Nadine Béné

Le Président:

  
Ahmed Jama